



SCHWEIZERISCHE GESELLSCHAFT FÜR HERZ- UND THORAKALE
GEFÄSSCHIRURGIE

SOCIÉTÉ SUISSE DE CHIRURGIE CARDIAQUE ET VASCULAIRE
THORACIQUE

SOCIETA SVIZZERA DI CHIRURGIA DEL CUORE E DEI VASI TORACICI

Version française:

Chers membres,

Le 5 mars 2020, l'ensemble du conseil d'administration de la SSCC s'est réuni pour sa première réunion en 2020 à Berne. Pour la première fois, cette réunion a été organisée par notre nouveau bureau Meister ConCept, à Aarau.

Nous sommes heureux de vous informer des sujets et activités actuels du conseil d'administration dans la présente newsletter.

Nouveau programme de formation postgraduée de spécialiste de la SSCC :

Tous les 7 ans, les formations continues médicales doivent être à nouveau accréditées conformément à la loi sur les professions médicales, (LPMéd), ce qui a été fait pour le titre de spécialiste en Chirurgie cardiaque, vasculaire et thoracique en 2018. Notre programme de formation postgraduée (PFP) a été jugé très bon par le Département Fédéral de l'intérieur (DFI), sous réserve de certaines conditions. La révision du PFP était attendue pour décembre 2019.

Ensemble avec les Young Surgeons, le conseil d'administration de la SSCS a soumis le nouveau PFP à ISFM dans les délais. L'objectif était d'adapter le PFP à la réalité clinique grâce à une coopération accrue avec le service de cardiologie et de promouvoir ainsi davantage la qualité et l'attrait de la formation postgraduée en chirurgie cardiaque. Nous sommes heureux de vous présenter maintenant les principaux changements:

- La durée minimale de six ans de formation reste inchangée.
- La formation continue de six mois en médecine intensive ou en anesthésiologie reste également inchangée.
- La nouveauté réside dans la conception flexible et dynamique de la formation postgraduée non spécifique à un domaine particulier. Jusqu'à un maximum de deux ans de chirurgie et/ou de cardiologie peuvent être crédités et combinés.
- Il est désormais également possible de ne suivre qu'une demi-année de formation continue non spécialisée en anesthésiologie/médecine intensive, puis, pendant les 5,5 années restantes, de poursuivre une formation continue spécialisée en chirurgie cardiaque
- La réussite de l'examen de base pour la chirurgie n'est plus obligatoire.
- Le catalogue des opérations a été réduit de 150 à environ 100 opérations
- Les interventions transcathéter pour les maladies des valves cardiaques ont été

augmentées à 20 interventions en tant que chirurgien principal et à 40 interventions en tant que chirurgien secondaire.

Après le retour officiel de ISFM, nous enverrons le programme de formation 2020 à tous les membres et membres juniors de SGHC en temps utile avant l'assemblée générale.

Registre suisse des maladies cardiaques - mise à jour 2020

Après la résiliation très inattendue de tous les registres de qualité médicale par la Poste suisse, notre registre suisse des maladies cardiaques est devenu temporairement sans abri. En tant que mesure immédiate, les différentes alternatives nationales ont été examinées et le conseil d'administration de la SSCC a décidé en 2019 de faire gérer le registre par le « Institute of Social and Preventive Medicine (ISPM) SwissRDL - medical Registries and Data Linkage » à l'Université de Berne. Au cours du même processus, le registre suisse des maladies cardiaques a été entièrement révisé en étroite collaboration avec le conseil d'administration de la SSCC. Une première phase de test est désormais terminée et la première version actuelle sera lancée en tant que projet pilote dans les cliniques suivantes à partir du mois de mars:

- HUG, USB, KSL, Inselspital, Hirslanden Berne & Aarau, Triemli et Hirslanden Zurich.

L'objectif est de pouvoir accéder au nouveau registre suisse des maladies cardiaques avant l'été 2020. Nous vous informerons également de la situation actuelle dans la prochaine newsletter.

Industrie/modèles de financement à l'avenir

Le parrainage par l'industrie devient de plus en plus difficile. LA SSCC doit être inscrite en tant qu'association au registre du commerce afin qu'un parrainage se poursuive. Nous le ferons par l'intermédiaire de Meister ConCept avec le siège social de la SSCC à Aarau. Le transfert du siège social nécessite une modification de nos statuts. Actuellement, selon le paragraphe 1 alinéa 3, « *le siège social de la société est le lieu de résidence du secrétaire* ». Par conséquent, nous procéderons à un vote par e-mail, comme mentionné au paragraphe 4.2 alinéa 10 des statuts de SGHC.

Un règlement financier pour la SSCC est en cours d'élaboration.

Prix de la SSCC

De nouvelles directives d'appels d'offres adaptées pour les prix de la SSCC ont été discutées. De plus amples informations suivront d'ici l'assemblée générale annuelle en juin.

Présidence de la SSCC

Il a été discuté de prolonger le mandat actuel de deux ans d'une troisième année pour une meilleure continuité de la présidence. Ensuite, le président sortant doit rester au conseil d'administration en tant que « président sortant » pendant une année supplémentaire. Cela commencera avec le début de la nouvelle présidence à partir de 2020. Une demande de modification des statuts suivra lors de la prochaine assemblée générale.

Fondation de la SSCC

Les préparatifs pour la création d'une Fondation SSCC sont terminés, mais il n'y a toujours pas de consensus au sein du conseil d'administration sur la question de savoir si et quand elle devrait être créée. Une mise à jour suivra lors de l'assemblée

générale annuelle.

IMPORTANT : Inclusion d'un représentant/d'une représentante des cliniques privées au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'ajouter un représentant/une représentante des cliniques privées (charge de travail de 100%) au conseil d'administration de la SSCC afin de préserver tous les intérêts. Nous demandons à toutes les personnes intéressées qui souhaitent se présenter aux élections de contacter notre bureau à l'adresse info@SGHC.ch au moins 6 semaines avant l'assemblée générale.

Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus et nous nous réjouissons de vos réactions. Veuillez les envoyer à l'adresse info@SGHC.ch. La consultation de notre nouveau site web www.sghc.ch en vaut la peine.

Les actualités sont également sur [Twitter](#) ou [LinkedIn](#)

Actuelles

Le congrès annuel 2020 à Davos est annulé en raison de la situation actuelle autour de COVID-19. Nous informons de la manière dont nous allons procéder après l'annulation du congrès et donc aussi de l'assemblée générale.

Pour le Conseil d'administration de la SSCC

SGHC SSCC administrative office, c/o Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, 5001 Aarau
Phone +41 62 836 20 91 info@sghc.ch www.sghc.ch